

CHANGEMENT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Dénomination sociale et, le cas échéant, sigle :

[...]

Forme : [...]

Capital social : [...]

Siège social : [...]

RCS [...]

Aux termes du procès verbal en date du [...], l'assemblée générale extraordinaire (ou autre décision) a décidé de nommer, en qualité de [...] : nom, prénom et domicile pour une personne physique ; dénomination, forme, siège social, représentant permanent (avec ses nom, prénom et domicile) et RCS pour une société,

Qualité du signataire